

DE M. ANDRE DU BUS DE WARNAFFE

A MME CECILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE  
DE LA SANTE

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** Le cancer de la peau est un problème de santé publique important et l'augmentation de la prévalence de ce cancer doit attirer l'attention des pouvoirs publics.

J'ai lu avec attention les articles que vous mentionnez ainsi que les documents en lien avec la campagne d'Euromelanoma qui aura lieu dans le courant de ce mois.

En tant que ministre chargée de la promotion de la santé, je suis bien évidemment disposée à relayer toute information permettant d'améliorer le bien-être de la population et sa capacité d'agir en faveur de sa santé.

En ce qui concerne la mise en œuvre de telles campagnes, j'estime que la Fondation contre le cancer est l'acteur le plus pertinent pour assurer l'information et la prévention, qui font partie de ses missions à côté du soutien à la recherche et l'amélioration des soins et de l'accompagnement prodigués aux patients.

Élément assez interpellant, le site d'Euromelanoma comporte les logos de diverses firmes produisant notamment des produits de protection solaire et de firmes pharmaceutiques. L'objectivité et l'indépendance totale des informations disponibles sur le site est donc sujette à caution. Il ne s'agit pas de remettre en cause le réseau de dermatologues européens dans la réponse à la question, mais de s'interroger sur la pertinence d'une association avec les pouvoirs publics dans le cadre de la promotion de la santé.

Pour revenir aux actions de prévention axées sur les problèmes de cancer de la peau, il me semble bien entendu utile de rappeler que l'utilisation excessive de bancs solaires est l'un des facteurs pouvant contribuer à l'apparition d'un cancer de la peau, a fortiori lorsque ces bancs solaires ne répondent pas à certaines normes. Or, cela n'est pas évoqué dans les articles parus dans la presse.

Je m'étonne que la campagne menée par Euromelanoma ne mentionne pas ce facteur et n'évoque que les dangers liés à une exposition excessive au soleil. Cette campagne, dont je ne conteste pas les objectifs, évoque comme stratégie l'information, le changement de comportement des individus et le recours au dépistage, ce qui me semble ne représenter qu'une solution partielle à une problématique également déterminée par des facteurs environnementaux et les réglementations en matière d'exploitation de centres de bronzage, par exemple.

De manière générale, l'information relative à des pathologies spécifiques et la promotion du dépistage individuel relèvent essentiellement du niveau fédéral. La promotion de la santé perdrait beaucoup de sa pertinence si elle consistait en un catalogue toujours plus large d'informations au sujet de diverses pathologies. Les approches que privilégie le Plan stratégique de promotion de la santé portent davantage sur des actions permettant de modifier les déterminants de la santé. Cela n'empêche pas que des informations relatives à des pathologies spécifiques soient relayées, au travers de publications, sites internet et réseaux sociaux du secteur de la santé, par exemple.

Mais je le répète, je suis ouverte à toute collaboration avec des acteurs reconnus visant à améliorer la santé des Bruxelloises et des Bruxellois.